

Les salaires

Alors que les profits des entreprises et notamment des grandes entreprises s'envolent (durant le seul 1^{er} semestre 2006, les entreprises du CAC 40 ont vu leurs profits augmenter de 21%, soit 51,3 milliards d'euros après avoir déjà augmenté de 26,4% en 2005 par rapport à 2004), jamais la répartition entre le capital et le travail n'a été si défavorable aux travailleurs (10 points du PIB sont allés des salaires vers le capital depuis le début des années 80). Si on y ajoute une envolée spectaculaire des prix, notamment des carburants, il est indéniable que le pouvoir d'achat des ménages est en net recul, et que la situation des salariés devient intolérable.

C'est pourquoi le congrès considère que l'augmentation généralisée des salaires et des minima sociaux doit être une priorité. Le congrès considère que les systèmes d'intéressement, participation, épargne salariale, ne doivent en aucun cas se substituer à une véritable augmentation des salaires, dans la mesure où ils participent à la fragilisation des comptes sociaux, renforcent l'individualisation des rémunérations et les inégalités entre les salariés, comme l'a récemment souligné l'INSEE.

Dans les entreprises où FO est présente, les accords salariaux ont conduit dans la plupart des cas à l'augmentation du pouvoir d'achat. Le congrès invite tous les syndicats FORCE OUVRIERE à demander l'ouverture de négociations conduisant à une augmentation réelle des salaires.

Dans la Fonction Publique, la perte du pouvoir d'achat est particulièrement importante. Le point d'indice a perdu plus de 33% depuis le début des années 80 et 7,6% depuis 2000. Le congrès condamne l'accord de modération salariale signé par la CFDT, L'UNSA et la CFTC le 26 janvier 2006, entérinant de fait la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le congrès considère dans ces conditions que l'action revendicative pour le rattrapage du point d'indice et contre la modération salariale dans la fonction publique est pleinement d'actualité.

Le contrat de travail

Le retrait du CPE en avril 2006 constitue un point d'appui incontestable pour les salariés et la jeunesse dans la défense du Code du Travail et des Conventions Collectives, même si du fait des exigences de la CFDT, il n'a pas été possible d'obtenir le retrait du CNE.

Les partisans « d'un marché du travail plus souple », de la généralisation de la flexibilité, de « l'assouplissement des règles du licenciement » ont subi une défaite cuisante. Pour autant et avec le soutien de la Commission Européenne, ils ne renonceront pas et cherchent déjà au moyen d'une pseudo « Sécurité Sociale Professionnelle » ou d'une « sécurisation des parcours professionnels » à briser le C.D.I. (contrat à durée indéterminée), socle du Code du Travail.

La CGT-Forcé Ouvrière est clairement opposée à toute extension de la précarité. Le CDD et l'intérim doivent rester des exceptions au CDI. C'est la raison pour laquelle, Force Ouvrière a proposé, lors des dernières négociations sur l'Assurance-chômage, l'instauration d'une sur-cotisation patronale sur les contrats précaires (contrats précaires qui de plus amputent les comptes de l'UNEDIC de 5 à 6 milliards d'euros par an). Est-il normal aujourd'hui, que des entreprises très performantes aient recours aux emplois précaires (20 à 30% du nombre de salariés dans certains cas) sans que cela soit justifié par des raisons économiques ?

Le congrès de l'UD CGT FO de Loire-Atlantique considère qu'aujourd'hui, sur la base de ce premier succès qu'exprime le retrait du CPE, il convient de poursuivre l'action revendicative pour l'abrogation du C.N.E. (Contrat Nouvelle Embauche), du « PACTE » (véritable CPE du secteur public, destiné aux 16-25 ans et rémunéré de 55 à 70% du traitement minimum de la fonction publique) et de l'apprentissage à 14 ans.

Services publics

Le congrès condamne la réforme de l'Etat qui organise le démantèlement des services publics et des statuts et conduit à l'instauration d'un Etat à minima. Cette réforme détruit l'unité de la République et l'égalité de droit entre les citoyens. Sa clef de voûte est la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). Cette nouvelle constitution budgétaire de l'Etat a pour fonction de réduire la dépense publique, conformément aux exigences fixées par les critères de convergence de Maastricht.

Dans le secteur public, les lois de décentralisation – régionalisation aboutissent au démantèlement des services publics, débouchent sur une aggravation de la précarité, les privatisations, avec toutes les

conséquences sur les garanties statutaires des personnels. L'Union Européenne préconise l'externalisation des services publics, c'est à dire la prise en charge des missions de « service d'intérêt général » par le secteur privé. Les transferts des services publics de l'Etat et de leurs personnels en direction des collectivités territoriales, notamment les personnels de la DDE et les TOS de l'Education Nationale conduisent également à la dislocation de la République Une et Indivisible.

Le congrès se félicite de l'accord signé à la région qui maintient les garanties statutaires en matière de temps de travail et aligne le régime indemnitaire des TOS sur celui des personnels de la Région. Le congrès exige le respect des engagements pris par le président du Conseil Régional devant une délégation des personnels conduite par les cinq secrétaires d'UD des Pays de Loire, en particulier concernant le recrutement de tous les personnels dans le cadre statutaire de la fonction publique. Le congrès exige également l'ouverture de négociations au Département sur les questions non réglées à ce jour concernant les TOS et la poursuite des négociations pour les personnels de l'équipement.

Le congrès s'oppose à la fin de l'obligation faite à GDF et à EDF d'offrir aux particuliers des tarifs dits « régulés » c'est-à-dire fixés par l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2007. Cette exigence de l'Union Européenne ne peut conduire qu'à une envolée des prix en cas de déménagement ou d'emménagement dans une construction neuve (prix régulés : 10,57% en 5 ans contre 75,6% sur les marchés dérégulés). Le congrès s'oppose également au projet de directive européenne ouvrant totalement à la concurrence le courrier (y compris les plis de moins de 50g).

Le congrès soutient les enseignants du second degré qui demandent le retrait du projet de décret remettant en cause leur statut (heures de décharge supprimées pour une partie des professeurs préparant les élèves aux épreuves du baccalauréat et du BTS, totalité du service d'un professeur imposée dans une autre discipline que la sienne en cas de besoin...).

Le congrès réaffirme son attachement à l'enseignement laïque et républicain fondé sur un enseignement de qualité et des qualifications sanctionnées par des diplômes reconnus, donnant droit à un travail qualifié avec un vrai contrat de travail. A la place, un socle commun, sorte de savoir minimum, des parcours de formation individuels, diversifiés tout au long de la vie, des compétences (certifiées par les employeurs) remplaçant la qualification (reconnue par les conventions collectives) sont instaurés.

Le congrès demande également l'abrogation la loi Montchamp de février 2005 sur le handicap. Les enfants handicapés doivent dorénavant être inscrits dans des écoles du quartier : les enseignants sont obligés de les accueillir, souvent sans moyens, aide ou formation et ce quel que soit le handicap de l'enfant. Cette loi prive de fait les enfants handicapés d'un véritable soutien individuel en présence de personnels qualifiés, au nom d'un prétendu droit démagogique à la « scolarisation ».

Emploi

Pour Force-Ouvrière, les créations d'emplois ne relèvent pas de la modification des contrats de travail, mais d'une politique de croissance économique fondée avant tout sur une amélioration du pouvoir d'achat.

Les annonces sur la relance de la croissance, la baisse du chômage et la création d'emplois, cachent une réalité toute autre. En effet, l'accroissement des radiations depuis de nombreux mois contribue à faire baisser statistiquement les chiffres du chômage, mais les salariés qui ne sont plus pris en charge par l'Assedic, restent malgré tout privés d'emploi. 44474 chômeurs étaient officiellement recensés fin 2005 en Loire-Atlantique (catégorie 1 des demandeurs d'emploi qui représente environ 60% des demandeurs répertoriés toutes catégories confondues) dont 9815 de moins de 25 ans. Toutes catégories confondues, il y a dans les faits plus de 70000 salariés privés d'emplois en Loire-Atlantique.

42993 étaient indemnisés au titre du régime d'assurance chômage et 6718 au titre du régime de solidarité. Le nombre de bénéficiaires du RMI (17000 fin 2005) continue pour sa part d'augmenter considérablement. Les chiffres sur la création d'emplois, eux aussi, masquent le fait que la grande majorité des emplois créés sont pour l'essentiel des emplois d'intérim, des contrats précaires, des contrats aidés. Depuis le début de l'année, 2/3 des emplois créés l'ont été en intérim !

Le Congrès réaffirme ses revendications d'amélioration des conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Le congrès dénonce les projets de fusion de l'UNEDIC et de l'ANPE qui conduit à leur privatisation et à la dénaturation de leurs missions respectives. C'est pourquoi, le congrès dénonce la cession du reclassement des demandeurs d'emploi à des opérateurs privés et leur financement par l'UNEDIC. Après la décision de l'UNEDIC d'accorder à 17 cabinets privés le suivi de 92000 chômeurs en septembre

dernier, c'est maintenant un nouvel appel d'offres européen concernant le reclassement de 50000 salariés bénéficiant d'une convention de reclassement personnalisé qui vient d'être décidé (4000€ pour une reprise d'emploi de + de 6 mois).

La désindustrialisation par délocalisations, restructurations, fusions-acquisitions, filialisations s'accompagne de destructions d'emplois. Le secteur de la métallurgie n'échappe pas à cette politique de désindustrialisation décidée à Bruxelles : de 3,2 millions en 2000, il est prévu de réduire le nombre de métallurgistes pour arriver à 1,5 en 2010 soit une baisse de 68 %.

Après l'OPA de Mitall Steel sur Arcelor, le rachat des chantiers navals par le groupe Acker Yards et la privatisation d'EDF-GDF, c'est le groupe EADS qui est dans l'œil du cyclone. Airbus Nantes et St Nazaire, ce sont plus de 4000 salariés et avec la sous-traitance, ce sont 10000 travailleurs qui risquent de se retrouver sans emploi.

Au moment où les plus graves menaces pèsent sur des secteurs essentiels voire stratégiques de l'économie, il faut contre tous les mensonges, réaffirmer que le développement de l'industrie aéronautique en France a été le produit d'une volonté politique. A l'inverse, l'ouverture du marché ouvre la porte à tous les charognards.

Le 24^{ème} congrès de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique considère que dans ces conditions, l'Etat doit à nouveau prendre toute sa place pour préserver les secteurs clés de l'économie. Dans le cas où certains sites (à Nantes ou à St Nazaire) viendraient à fermer ou à réduire leur nombre d'emplois, l'UD CGT-FO se prononcerait pour la renationalisation de l'aéronautique française.

Conclusion

Le congrès des syndicats Cgt-Force Ouvrière de Loire-Atlantique considère que les salariés actifs, chômeurs ou retraités n'ont pas d'autre issue que de résister et lutter contre cette politique économique présentée comme inévitable et qui conduit à la remise en cause de tous les droits acquis depuis des décennies, et à une société où la précarité et la soumission seraient la règle.

Le congrès affirme que cette résistance ne peut s'exercer et le combat ne peut se mener qu'avec une organisation syndicale totalement indépendante des institutions nationales ou internationales, des gouvernements quels qu'ils soient, du patronat et des marchés financiers. Ces dernières années, en France et à l'échelle internationale, les salariés ont démontré leur capacité et leur volonté de combattre. En 2003, dans notre pays, le soutien de la CFDT au plan Fillon et la duplicité de la direction confédérale de la CGT ont freiné le mouvement vers la grève générale. De la même manière en 2005, malgré le soutien de tous les partis institutionnels, de la Confédération Européenne des syndicats, de la CFDT et de la direction confédérale de la CGT, le projet de traité constitutionnel a été rejeté par 55% des citoyens (84% des ouvriers). En 2006, le rapport de force constitué au fil des semaines par le formidable mouvement de la jeunesse étudiante et lycéenne avec les salariés, a imposé au gouvernement le retrait du CPE.

A l'approche des élections présidentielles, le congrès s'inquiète des déclarations de certains candidats sur le syndicalisme obligatoire, la limitation du droit de grève, et des manœuvres pré-électorales diverses qui ont conduit par exemple certains députés à déposer un amendement à la loi de « modernisation du dialogue social » sur la représentativité, au nom de la CGT et de la CFDT.

Dans cette situation générale, le 24^{ème} congrès des syndicats Force Ouvrière de Loire-Atlantique appelle les secrétaires de syndicats, les militants et les adhérents Force Ouvrière à multiplier les campagnes de syndicalisation, et les instances de l'Union Départementale à développer nos implantations dans les entreprises du privé, de même que dans les entreprises et services publics. Le congrès appelle l'ensemble des salariés actifs, chômeurs et retraités à rejoindre les rangs de la CGT-FORCE OUVRIERE.